

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

18-01-2010 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le dix-huitième jour de janvier deux mille dix (2010) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Gilles Coutu, Daniel Bellerose et Guylaine Gagné conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, Directeur Général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

01-2010 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour. D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

02-2010 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter PV. D'accepter le procès-verbal des assemblées tenues les 21 et 23 décembre 2009.

ADOPTÉE

03-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes. D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de décembre 2009.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
5356	Au Coin du Dépannage inc.	200.00 \$
5357	Hydro-Québec	353.84 \$
5358	Ultramar	2,744.00 \$
TOTAL :		3,297.84 \$

Salaires	50,532.16 \$
R.E.E.R	2,957.45 \$
Frais de banque	120.00 \$
REER payes d'avance	375.53 \$
Intérêts – emprunt temporaire	1.17 \$
Remboursement intérêts / reg.	34,364.75 \$
TOTAL :	88,351.06 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de janvier 2010.

5359	Bell Canada	1,435.79 \$
5360	Hydro-Québec	51.87 \$
5361	Meto Fusion	69.98 \$
5362	Socan	233.73 \$
5363	Ultramar	4,466.91 \$
5364	Univar Canada Ltée	874.76 \$
5365	Les Spécialistes AVA inc.	420.97 \$
5366	Ministère du Revenu du Québec	9,245.42 \$
5367	Petite caisse	563.34 \$
5368	Receveur Général du Canada	6,774.44 \$
5369	Archambault Guylain	202.50 \$
5370	Linde Canada	403.19 \$
5371	Certilab	180.61 \$
5372	Charette Jean-Pierre	119.78 \$
5373	Conteneur Recycle inc.	1,435.37 \$
5374	Dépanneur R. Prud'Homme	742.06 \$
5375	Dépôt Rive-Nord inc.	3,578.68 \$
5376	Donat Piette	400.71 \$
5377	EA Environnement	9,030.00 \$
5378	Equipements Sigma inc.	4,305.31 \$
5379	Fédération Québécoise	187.59 \$
5380	Fonds de l'information foncière	51.00 \$
5381	Garage Tellier & Fils	356.64 \$
5382	Georges-H. Durand Ltée	243.08 \$
5383	Hydro-Québec	1,389.83 \$
5384	Jean-Marc Brissette inc.	119.54 \$
5385	Joliette Dodge Chrysler Ltée	1,071.42 \$
5386	Laliberté Carine	100.00 \$
5387	Les Mac. St-Jovite inc.	795.94 \$
5388	Les Pneus & Soudures M.B. Enr.	28.22 \$
5389	M.C. Beauséjour & Richard inc.	160.24 \$
5390	Michelin Amérique du Nord inc.	720.59 \$
5391	Motion Industries (Canada) inc.	38.52 \$
5392	Pièces d'Auto Joliette inc.	1,297.55 \$
5393	Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau	90.30 \$
5394	Postes Canada	151.43 \$
5395	Salon de Quilles Matawin	1,859.41 \$
5396	Stéphane St-Jean	49.00 \$
5397	Strongco inc.	502.57 \$
5398	Sylvio Champoux & Fils	1,761.04 \$
5399	Techno diesel inc.	468.59 \$
5400	Wurth Canada Ltée	258.56
5401	Bell-Gaz Ltée	2,240.96 \$
5402	Bell Canada	141.09 \$

5403	Boisjoli Transport inc.	367.10 \$
5404	Chambre de commerce	869.55 \$
5405	Defoy Électrique inc.	3,861.85 \$
5406	Dunton Rainville SENC	10,791.89 \$
5407	Fonds des Pensions Alimentaires	585.48 \$
5408	Garage Marc Dorval	117.24 \$
5409	Gilles Boisvert	790.12 \$
5410	Hydro-Québec	1,528.46 \$
5411	Lacelle Francis	118.00 \$
5412	Les Entreprises Nordikeau inc.	21,285.97 \$
5413	Les Pneus Marchand inc.	2,994.24 \$
5414	Morin Emile	40.00 \$
5415	Serrurier Vincent inc.	15.29 \$
5416	Siemens Water	478.46 \$
5417	Télus Mobilité	268.98 \$
5418	Venne Mario	1,744.56 \$

TOTAL : **104,475.72 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 18 JANVIER 2010

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
5419	Alarme Beaudry	189.63 \$
5420	Ass. Québécoise d'urbanisme	112.88 \$
5421	Bassin Versant	750.25 \$
5422	Cablevision du Nord	613.92 \$
5423	Combeq	1,185.19 \$
5424	CRSBP – Mauricie	13,440.60 \$
5425	Distribution 94 Enr.	3,950.63 \$
5426	Fédération Québécoise	2,167.83 \$
5427	Lanoué Philippe	400.00 \$
5428	L'Association des pompiers St-Michel	432.00 \$
5429	La Survivance	5,621.88 \$
5430	Leblanc & Plante Enr.	1,313.66 \$
5431	Lecuyer Marie-Claude	200.00 \$
5432	Les Editions Yvon Blais inc.	136.38 \$
5433	Location de Motoneiges	1,693.13 \$
5434	Ministre des Finances	259.61 \$
5435	Néopost Canada Ltée	330.72 \$
5436	PG Govern Qc inc.	20,317.52 \$
5437	Postage-On-Call Digital	3,950.63 \$
5438	Publications CCH Ltée	1,100.53 \$
5439	Québec Municipal	564.38 \$
5440	Satelcom Internet	525.50 \$
5441	Satelcom inc.	2,682.93 \$
5442	Socan	111.39 \$
5443	Ultramar	4,210.68 \$
TOTAL :-		66,261.87 \$
5444	Banque Nationale du Canada	521.05 \$
5445	Camions Excellence	6,688.38 \$
5446	Chemaction	64.56 \$
5447	Dunton Rainville Senc	215.59 \$
5448	E.B.I. Environnement inc.	10,445.44 \$
5449	Ass. Des Dir. Municipaux du québec	559.06 \$

5450	Bellerose Jean-Pierre	1,480.09 \$
5451	Bell Canada	86.52 \$
5452	Ministre des Finances du Québec	513.00 \$
5453	Ministre des Finances	76.76 \$

TOTAL :- **20,650.45 \$**

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

10-01-11 Commission Scolaire des Samares – résolution/emphytéose pour un terrain toit permanent sur la patinoire multifonctionnelle.

04-2010 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Entente 2010 avec D'autoriser le renouvellement de l'entente pour l'année 2010 concernant la
Dunton Rainville, Cour Municipale, avec Dunton Rainville, avocats, au prix de 3 000\$. En ce
Avocats. Cour Municipale, avec Dunton Rainville, avocats, au prix de 3 000\$. En ce
qui concerne le taux horaire en vigueur, il sera de 200\$/hr à compter du 1^{er}
janvier 2010.

ADOPTÉE

05-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Hydro-Québec Vs Dans le cadre du dossier Hydro-Québec 1402-012/1027135, réseau
ch. Pointe-Fine, 63705905, chemin de la Pointe-Fine pour l'acquisition des servitudes, de
acquisition des mandater Jean-Pierre Girard, arpenteur-géomètre et André Laporte, notaire,
servitudes. des pour la préparation des documents nécessaires et d'autoriser Jean-Pierre
Bellerose, maire et Alain Bellerose, directeur général à signer les documents
au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

ADOPTÉE

06-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Installation septique **Installation septique pour vidange des bateaux au Parc Régional du Lac-**
pr. vidange de **Taureau secteur du quai de la Pointe-Fine.**
bateaux.

D'autoriser M. Denis Bérubé, ingénieur de la firme AE Environnement pour soumettre une demande d'autorisation pour le système de traitement des eaux usées de la descente publique des bateaux au secteur du quai de la Pointe-Fine au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs; cette descente étant la propriété et sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

D'autoriser le paiement d'une somme de 513.\$ par la municipalité, exigé à la demande d'autorisation pour le traitement du dossier pour le site du quai de la Pointe-Fine.

De confirmer l'engagement de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints à transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux, avec l'autorisation accordée.

De confirmer l'engagement de la municipalité à ce que les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement.

De confirmer l'engagement de la municipalité à utiliser et à entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté.

De confirmer l'engagement de la municipalité à former ou à embaucher un opérateur qualifié.

ADOPTÉE

07-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Subv. Loisirs St- D'accorder à Loisirs St-Michel inc. Les subventions suivantes pour l'année
Michel inc 2010 :
- général 7 500\$
- gestion hivernale du chalet des loisirs 5 000\$

Coût net des salaires et bénéfices marginaux des monitrices moins la subvention de carrière été 2010.

ADOPTÉE

08-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Subvention à la De verser une subvention de 1 500.\$ à la bibliothèque conditionnellement à
Bibliothèque la ce que le montant annuel pour carte de membre continue à être perçu des
utilisateurs

ADOPTÉE

09-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Subv. CLCC St- D'accorder à la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires de
Michel-des-Saints Saint-Michel-des-Saints une subvention de 6 000.\$ pour l'année 2010

ADOPTÉE

10-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Subv. à la Chambre De verser une subvention à la Chambre de Commerce de la Haute-Matawinie,
de Commerce soit le revenu total net d'une partie de la taxe représentant 0.13\$ du 100\$
d'évaluation, des immeubles non résidentiels et industriels et la totalité de la
taxe pour colporteurs.

Contribution à la revue (population 2646 X 1.30 = 3 440.\$). Ces sommes sont payables en 4 versements : janvier, avril, juillet et octobre 2010.

ADOPTÉE

11-2010 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Programme d'aide à
l'entretien routier
local

Programme d'aide à l'entretien routier local

Compensation de base aux municipalités.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 234 103\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dument complétée.

POUR CES MOTIFS,

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

12-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Renouvellement
conduites d'eau
potable et égout.

D'adopter le plan d'intervention de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, N/Réf. : 62085, pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire.

ADOPTÉE

13-2010 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Versement de la taxe
sur les services
téléphoniques

VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

POUR CES MOTIFS

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (*Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches*) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

14-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter
conciliation bancaire D'accepter la conciliation bancaire au 31 décembre 2009.

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de décembre 2009.

----- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés municipaux au 11 janvier 2010.

----- Le directeur général dépose le rapport annuel des photocopies.

----- Le directeur général dépose le rapport annuel des véhicules de la municipalité.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

15-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Ajournement
d'assemblée D'ajourner la présente assemblée au lundi 25 janvier 2010 à 19H00.

ADOPTÉE

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

25-01-2010

Reprise de l'assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le vingt-cinquième jour de janvier deux mille dix (2010) à 19H00.

À laquelle étaient présents :

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Gilles Coutu, Daniel Bellerose et Guylaine Gagné
conseillers(ères), Alain Bellerose, Directeur Général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

REGLEMENT NO. 532-2010

règ.532-2010 taux
de compensations
ordure, aqueduc et
égout

Règlement modifiant le règlement 531-2009 concernant les compensations à payer pour les services des ordures, aqueduc et d'égout pour l'exercice financier 2010.

ATTENDU QU'un **avis de motion** du présent règlement a particulièrement été donné à la séance du conseil tenue **le 21 décembre 2010.**

16-2010

Proposé par Gilles Coutu

ET RESOLU UNANIMEMENT: d'adopter le présent règlement.

A CES CAUSES:

Il est ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1 De remplacer les sections III, IV et V du règlement 531-2009 concernant les compensations à payer par ce qui suit :

**COMPENSATIONS À PAYER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010
SELON LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE.**

	<u>Ordures</u>	<u>Aqueduc</u>	<u>Égout</u>
<u>Résidentiel avec bâtisse</u>			
- Par unité ou logement catégorie utilisation 10, 11, 12, 17	160.00\$	120.00\$	125.00\$
- Par unité ou logement catégorie utilisation 15, 16	80.00	60.00	62.50
- Par unité ou logement catégorie utilisation 18, 19	80.00	60.00	62.50
- camping privé non-commercial catégorie utilisation 19	500.00	N/A	N/A

Non résidentiel et industriel avec bâtisse incluant 1 logement ou sans logement

- Industriel catégorie utilisation 2, 3 :			
Classe 1 à 5	245.00	148.75	155.00
Classe 6	296.00	166.00	173.00
Classe 7	364.00	189.00	197.00
Classe 8	449.00	217.75	227.00
Classe 9, 10, 11, 12	500.00	235.00	245.00
- Usine de sciage	500.00	4500.00	245.00
- Commerciale, catégorie utilisation 50, 51 et 52 à 59 (sauf 583*)			
- Transport, catégorie utilisation 4			
- Service, catégorie utilisation 6			
- Culturelle, récréative et loisirs catégorie utilisation 7 (sauf camping **)			
- Production, extraction richesse naturelle catégorie utilisation 8			
- Immeuble, catégorie utilisation 9			
Classe 1 à 5	200.00	127.50	132.50
Classe 6	224.00	132.00	137.00
Classe 7	256.00	138.00	143.00
Classe 8	288.00	145.50	150.50
Classe 9, 10, 11 et 12	320.00	150.00	155.00
- Commerciale, catégorie utilisation * 583 (hôtel, motel et maison de touristes)			
1 à 10 chambres ou unités	320.00	150.00	155.00
11 à 20 chambres ou unités	640.00	300.00	310.00
21 à 30 chambres ou unités	960.00	450.00	465.00
31 à 40 chambres ou unités	1280.00	600.00	620.00
41 à 50 chambres ou unités	1600.00	750.00	775.00
51 à 60 chambres ou unités	1920.00	900.00	930.00
61 à 70 chambres ou unités	2240.00	1050.00	1085.00
71 à 80 chambres ou unités	2560.00	1200.00	1240.00
81 à 90 chambres ou unités	2880.00	1350.00	1395.00
91 à 100 chambres ou unités	3200.00	1500.00	1550.00
101 et plus ch. ou unités	3520.00	1650.00	1705.00
- Culturelle, récréative et loisirs ** catégorie 7 camping	25\$/emplacement Minimum 500.00\$	N/A	N/A
- Tarification annuelle pour location :			
Petit container	500.00	N/A	N/A
Gros container	900.00	N/A	N/A

ARTICLE 2 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOpte A LA SEANCE DU CONSEIL TENUE LE 25 JANVIER 2010.

LECTURE FAITE

Alain Bellerose
secrétaire-trésorier
directeur général

Jean-Pierre Bellerose
maire

----- Avis de motion des donné par Gilles Coutu, conseiller, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera adopté pour l'emprunt de 1 057 920.\$ et l'achat des équipements concernant la gestion des déchets.

17-2010 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Achat pour pompiers D'autoriser l'achat pour les pompiers chez Boivin & Gauvin inc, d'une pompe et équipement au prix d'environ 14 000.\$ plus taxes et de 3 bunkers suits avec lettrage au prix d'environ 3 600\$ plus taxes.

ADOPTÉE

18-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Modification du différentiel D'autoriser la modification du différentiel camion Freightliner 2009 au coût d'environ 3 400.\$ plus taxes au garage Camion Freightline Mont-Laurier.

ADOPTÉE

19-2010 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accord avec résolution du SDPRM pr camping Baie-du-Milieu D'aviser la SDPRM que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est d'accord avec la résolution PR-39-2009 concernant le camping privé à la Baie-du-Milieu : Analyse du CLD, qui fut adopté lors de l'assemblée régulière tenue le 19 novembre 2009.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

20-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de l'assemblée Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
secrétaire trésorier
directeur général

Jean-Pierre Bellerose
maire